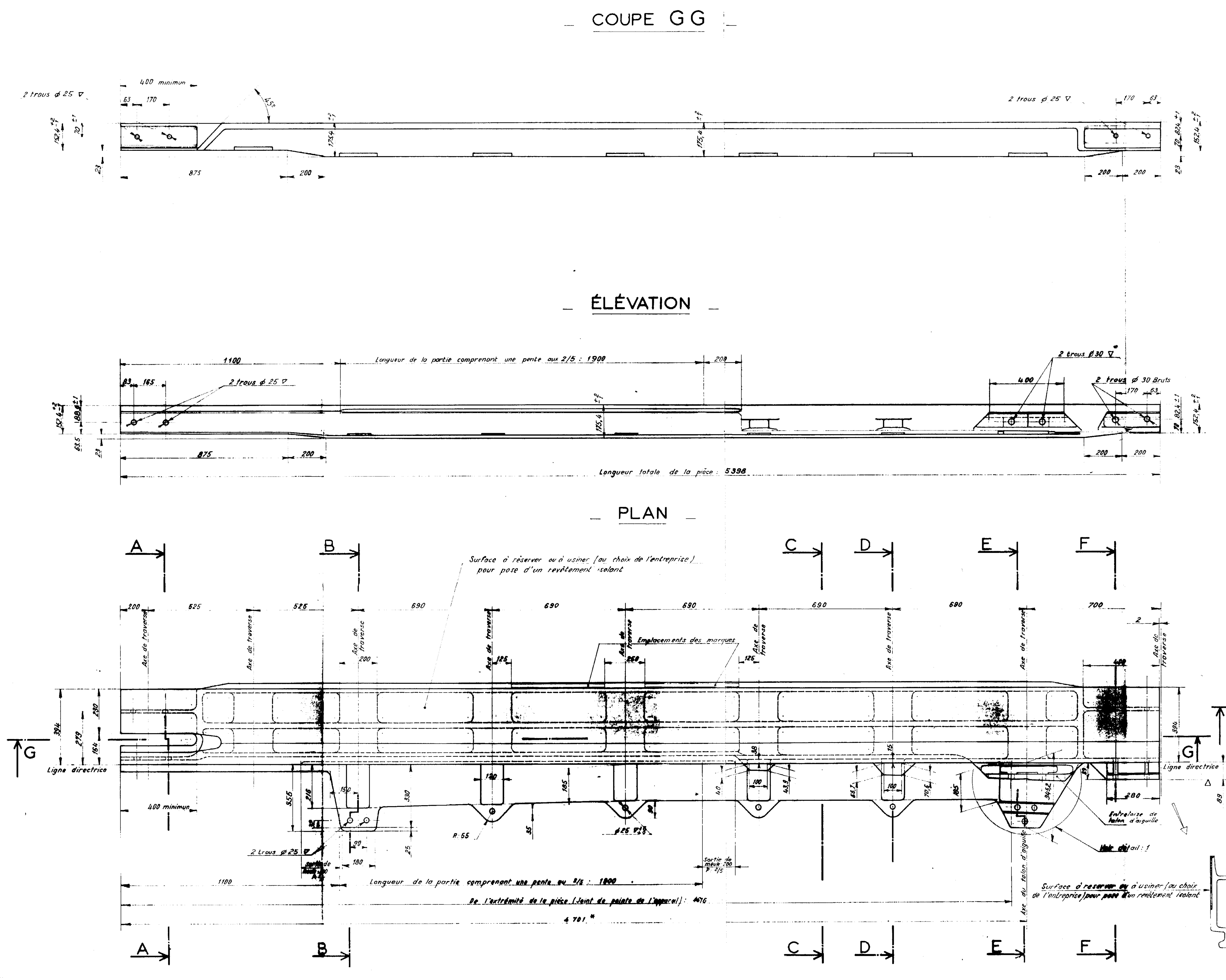

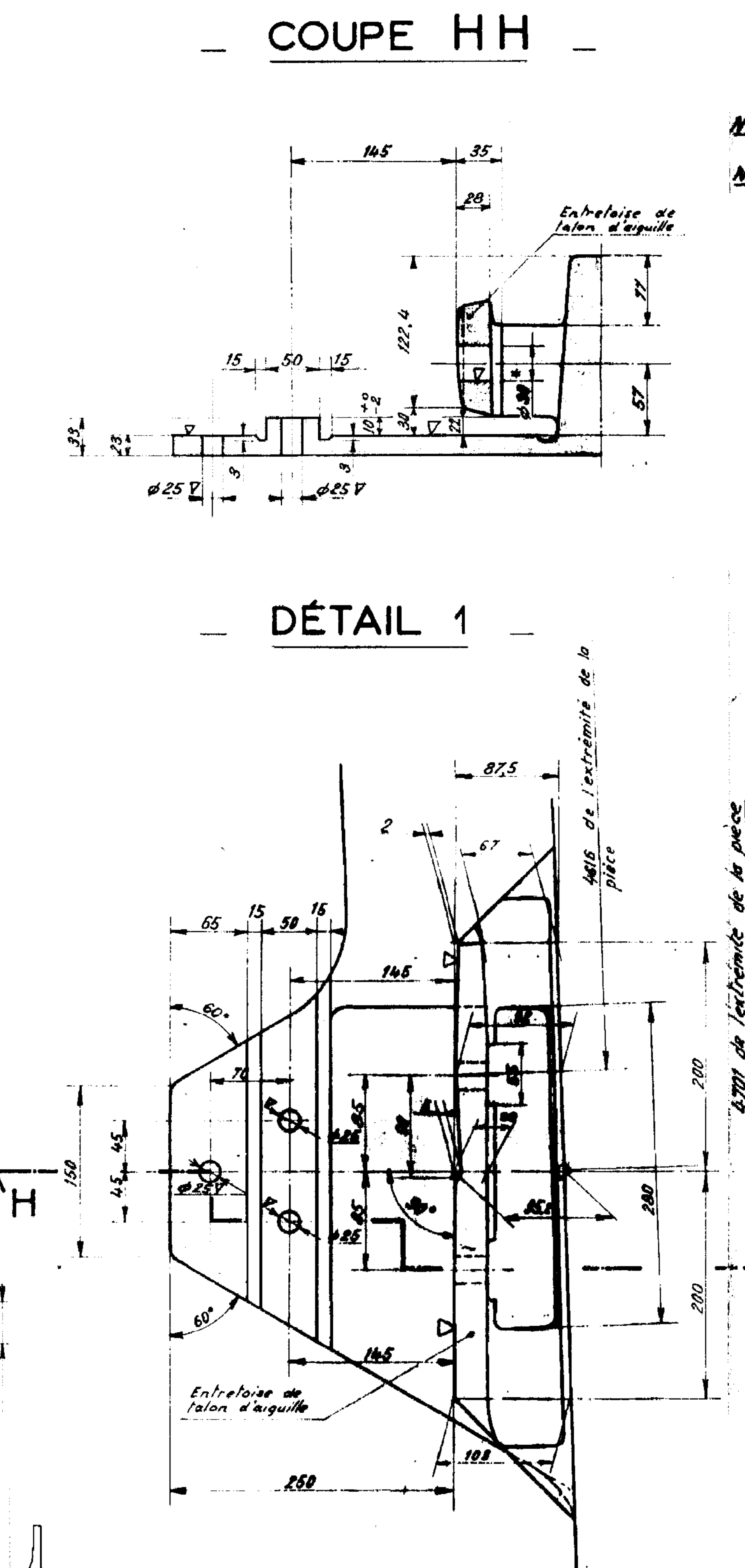

La pièce doit être conçue pour permettre :

— La circulation normale du matériel roulant équipé de pneumatiques (roulement sur les pneumatiques porteurs).

— La circulation exceptionnelle de ce même matériel roulant sur les bandages métalliques des roues de sécurité (pneumatiques dégonflés).

— Sur tout l'appareil de voie le guidage du matériel roulant est assuré par les mentonnets des roues de sécurité.

— Le dessin Tv 117 précise pour les deux cas, en même temps que les charges, la position respective des pneumatiques et des roues par rapport à la surface de roulement et aux lignes directrices.

Doivent être respectés :

— Le tracé des lignes directrices

— Les dimensions et la position de toutes les parties assurant le roulement, le guidage, l'assemblage avec les pièces adjacentes, le montage et le déplacement corrects de la lame d'aiguille rectiligne.

— La fourniture devra satisfaire aux prescriptions de la spécification technique N°1 ainsi que des annexes N°1 et 2, et du complément N°2 de l'annexe N°2

— Le symbole caractérisant la pièce sera . **A. Tg. 0,20 D.**

NOTA I: Pour les coupes, se reporter au dessin Tv 172

NOTA II : le revêtement isolant ne fait pas partie de l'entreprise

2

DESSIN PROVISOIRE
SUSCEPTIBLE D'ÊTRE MODIFIÉ

MÉTRO DE MEXICO

ECH.	BRANCHEMENT TG 0,20 A DROITE PISTE CONTRAIGUILLE RECTILIGNE PIÈCE A	DATE : 4 Sept 1967 DESS: Lecommandeux VÉRIF: [signature]
1/10		

	MODIFICATIONS
C	Modification de l'entretoise de talon d'aiguille Le 13 Mars 1968
B	Mise à jour, le 7 Février 1968
A	Ajouté revêtement isolant — cotes complémentaires Modification des cotes ... d'un ... le 25 sept. 1967

L'Ingénieur en Chef [signature]

L'Ingénieur Chef de Division [signature]

I.S.T.M.E.

S.O.F.R.E.T.U. S.G.T.E. C

TV 171